

LE CISSS DES LAURENTIDES
complice de votre santé

ÉCLOSION DANS UN SPA TOURISTIQUE


Dre Marie-Claude Lacombe
Direction de santé publique des Laurentides
28 novembre 2019

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
des Laurentides
Québec

LE CISSS DES LAURENTIDES
complice de votre santé

Éclosion A

6 juillet
Fiche Info-Santé



- Personne avec boutons sur tout le corps et démangeaisons
- Visite d'un spa la veille
- 5 autres personnes ont les mêmes symptômes
- Pas de consultations médicales

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
des Laurentides
Québec

Éclosion A

7 juillet Enquête MI

- Bal fin d'année
- 50 jeunes ont loué des petits chalets
- Présence d'un spa sur place
- Environ 20 personnes sur 45 ont présenté une éruption cutanée
- Incubation 1 à 3 jours selon les jeunes
- Recommandation : consultation au besoin

Éclosion A

10 juillet Enquête SE

- Appel au propriétaire pour faire nettoyer le spa
- Appel au MELCC pour signaler le problème
 - Plusieurs relances

Éclosion A

27 novembre

- Visite le 27 novembre
- Avis infraction le 14 avril
 - Pas d'échantillon d'eau
 - Pas d'analyse
 - Pas de registre



Éclosion B

9 mars

Signalement d'un médecin de l'urgence

- 3 cas de dermatite à pseudomonas
- Semblent reliés à un spa dans un chalet loué

Éclosion B

Enquête MI

- 3 personnes atteintes sur 5 utilisateurs
- Les 3 personnes atteintes ont été les plus grandes utilisatrices du Spa

Éclosion B

Enquête SE

- Appel au propriétaire pour faire nettoyer le spa
« Les locataires précédents auraient laissé le spa en mauvais état »
- Formulaire de demande au MELCC

Écllosion B

Enquête MELCC le 27 avril




- 14 chalets en location
- Nettoyage par une compagnie
- Pas de registre, pas d'échantillon
- Avis de non-conformité



Le Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels

« Les bassins présents dans les **établissements touristiques**, les centres sportifs et les parcs aquatiques sont également visés. Le Ministère considère que le terme *établissements touristiques* inclut notamment les établissements assujettis au Règlement sur les établissements d'hébergement touristique, soit ceux qui doivent obtenir une attestation de classification, par exemple les hôtels, les motels, les auberges et les terrains de camping. »

Que retenir?

- Enquête MI peu détaillée 
- Enquête SE
 - Cause non confirmée par des tests 
 - Mesures de protection minimales
- Enquête MELCC
 - Délai 
 - Surveillance
- Connaissance du règlement

Conclusion

Solution simple d'élimination du risque : Nettoyer!

Risques présents d'éclosions

Petits établissements touristiques ne connaissent pas
le règlement